

## Compte rendu de la séance du 19 janvier 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Date de la Convocation : 13/01/2021

L'an deux mille vingt et un, le 19 janvier à 20 Heures 00,  
le **Conseil Municipal** de la Commune de **BERZÉ-LA-VILLE**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Simonet, sous la présidence du Maire Monsieur Eric FAURE.

Étaient présents : Mesdames DITLECADET Catherine, HERNANDEZ Sandrine, JAUNARD Florence, LAPALUS-LECOFFRE Christine, MORLAT Blandine et SALL Sophie. Messieurs BOUGET François, BURTIN Thomas, CHANUT Christophe, GALLAND Gilles, GUILLEMAUD Jordan, JACQUET Orian, JUVANON Christophe et MAUGUIN Paul-Antoine.

Étaient Absents Excusés :

Étaient Absents :

Secrétaire de séance : Gilles GALLAND.

Le Maire ouvre la séance et demande au Conseil municipal l'autorisation de rajouter deux délibérations à l'ordre du jour : Le renouvellement de la convention-cadre du CDG 71 et la cotisation 2021 pour les agents retraités au CNAS. L'assemblée accepte à l'unanimité.

### **1) Approbation du dernier compte-rendu de conseil municipal**

Le Conseil Municipal approuve avec 13 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 ABSTENTION, le compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 4 décembre 2020.

### **2) Délibération n°1 : Projet d'amélioration du confort thermique d'été de l'école - demandes de subventions**

Dans le cadre de l'Appel à projet 2021, le Conseil Municipal a décidé de programmer en 2021, les travaux d'amélioration du confort thermique d'été de l'école.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal et après en avoir délibéré avec 13 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 ABSTENTION :

- APPROUVE le lancement de l'opération selon les modalités de financement définies dans le document joint à la présente ;
- DECIDE de solliciter, à ce titre, les subventions suivantes :
  - La dotation de soutien à l'investissement local ou la DETR auprès de la Préfecture de Saône-et-Loire,
  - L'appel à projet 2021 (volet 1 - fiche 1.51) du Conseil Départemental de Saône-et-Loire,
  - Le fonds de concours auprès de Mâconnais Beaujolais Agglomération,
  - Toute autre aide susceptible de participer au financement de ce projet.

Coût prévisionnel de l'opération :

**118 010 € HT**

23 602 € TVA

141 612 € TTC

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération et aux demandes de subventions s'y rapportant.

### **3) Délibération n°2 : Contrat de prestation de services pour l'entretien des bouches et poteaux d'incendie**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que pour se mettre en conformité avec le règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie (R.D.D.E.C.I.), nous devons mesurer le débit et la pression des poteaux d'incendie une fois tous les 3 ans, ce qui n'était pas fait jusqu'à maintenant. Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, nous avons recensé 12 poteaux d'incendie. Une consultation a été lancée pour confier à un prestataire

l'entretien des bouches et poteaux d'incendie, dont la mesure du débit et de la pression. Une seule offre a été reçue. Il s'agit de la société SUEZ eau France.

Le montant du contrat de prestation annuel proposé s'élève à 55.00 € HT par poteau d'incendie soit 660.00 € HT. Le présent contrat est conclu pour une durée de 6 ans.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré avec 14 voix POUR et 1 voix CONTRE :

- **DECIDE** de retenir l'offre de la société SUEZ Eau France,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de prestation de services et toutes autres pièces se rapportant à cette affaire.

#### **4) Délibération n°3 : SYDESL - Demande de raccordement électrique de la parcelle AB 247**

Les propriétaires de la parcelle AB n°247, M. SAYSAVATH et Mme CHAPUIS ont déposé un permis de construire le 27 septembre 2019, qui a été accordé le 28 décembre 2019. La parcelle est située Rue des Fours à Gypse au lieu-dit Les Cochers.

En ce qui concerne les travaux de raccordement au réseau public de distribution d'électricité en souterrain (35 ml), le SYDESL demande à la commune une délibération confirmant la demande de raccordement en précisant les coordonnées du contributeur ainsi qu'un engagement financier de celui-ci.

Le coût résiduel d'environ 4 680.00 € HT sera à la charge de la commune ou de l'EPCI en charge de l'urbanisme, sauf mention contraire sur les certificats ou autorisations d'urbanismes.

Et, dans le cas où l'autorisation d'urbanisme précise que la participation est à charge du demandeur, le SYDESL demande de lui transmettre un engagement financier de celui-ci.

Afin de pouvoir donner suite à cette opération, le SYDESL demande une délibération de la commune confirmant la demande de raccordement.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de confirmer la demande de raccordement de la parcelle AB 247.
- **DIT** que la participation financière est à la charge du demandeur.

#### **5) Délibération n°4 : CDG 71 - Convention-cadre adhésion aux missions facultatives**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Saône-et-Loire assure pour le compte des collectivités et établissements affiliés des missions obligatoires prévues par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié. Notamment, il lui revient d'assurer la gestion des carrières des agents, de gérer la bourse de l'emploi ([www.emploipublic.fr](http://www.emploipublic.fr)) ou encore d'assurer le fonctionnement des instances paritaires (commission administrative paritaire, comité technique, futur CST), etc.

Au-delà des missions obligatoires, le CDG 71 se positionne en tant que partenaire « ressources humaines » des collectivités et établissements publics par l'exercice d'autres missions dites optionnelles. Dès lors, ces missions sont proposées par le CDG 71 afin de compléter son action et d'offrir aux collectivités et établissements publics un accompagnement pertinent et adapté en matière de gestion des ressources humaines.

Le Centre de Gestion propose ainsi une convention-cadre permettant, sur demande expresse de la collectivité, de faire appel aux missions proposées en tant que de besoin.

Après conventionnement la collectivité ou l'établissement public peut, le cas échéant, déclencher la ou les mission(s) choisie(s) à sa seule initiative et ainsi faire appel aux missions citées dans la convention-cadre.

Les prestations détaillées dans chaque rubrique sont susceptibles d'évoluer et/ ou de s'enrichir, le CDG 71 souhaitant s'adapter constamment aux besoins des collectivités et établissements publics du département.

L'autorité territoriale rappelle que la mise en œuvre du statut de la Fonction Publique Territoriale étant devenu un enjeu stratégique majeur en raison de sa complexité et de son incidence sur la gestion de la collectivité, ces missions permettent d'assister les élus dans leur rôle d'employeur.

La convention-cadre prendra effet à la date de signature par la collectivité ou l'établissement public co-contractant. Qu'elle que soit la date de signature, le terme de la convention est fixé au 30 juin 2026.

L'autorité territoriale propose aux membres de l'organe délibérant de l'autoriser à signer la convention-cadre proposée par le CDG 71.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de :

## **ARTICLE 1 :**

Adhérer à la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de Saône-et-Loire, avec effet à la date du 19/01/2021.

## **ARTICLE 2 :**

Autoriser l'autorité territoriale à signer la convention-cadre et les actes subséquents.  
(convention d'adhésion à la médecine préventive, formulaires de demande de mission, devis, etc.)

## **6) Délibération n°5 : CNAS - Cotisation 2021 pour les agents retraités**

Le Maire fait part à l'assemblée que la commune adhère au CNAS (Comité National d'Action Social) depuis 2005 pour les agents territoriaux actifs.

Le CNAS est un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles.

A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèque-réduction...) qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et leurs attentes.

Le Maire propose au Conseil Municipal, de cotiser pour les agents territoriaux retraités pour l'année 2021 selon le tarif fixé par le CNAS soit 137.80 € par agent retraité.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- \* **ACCEPTE** de cotiser en 2021 pour les agents territoriaux retraités.
- \* **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette adhésion.

## **7) MBA - RPQS 2019 du pôle environnement**

Les conseillers municipaux ont reçu le RPQS 2019 de MBA avant la réunion pour en prendre connaissance. Il en ressort que la gestion des déchets a bien évolué depuis ces dernières années.

La municipalité a pour projet de remettre en place le compostage au restaurant scolaire afin de sensibiliser les enfants au tri. Une estimation des déchets jetés devra être effectuée au préalable. Un agent de MBA sera contacté prochainement pour venir présenter le principe du compostage aux élèves.

MBA recense actuellement les colonnes de tri sélectif afin d'estimer le coût du remplacement au budget. La poubelle de la cantine-école a été remplacée en raison de l'augmentation de papier essuie-mains dû à la crise sanitaire.

## **8) Informations diverses**

Personnel communal : départ en retraite de Jacky FUET, agent technique, au 01/04/21.

Béatrice PONCET CROUZET est toujours en arrêt maladie jusqu'au 05/02/21. Pour le remplacement, même organisation qu'avant les vacances de Noël, 3 personnes en CDD dont Léna BENOIT – COLIN, Iliona PONCET et Brigitte RENIER. Alexandre DUPASQUIER, agent technique, vient aider à la surveillance des enfants dans la cour d'école de 11h30 à 12h30.

Restaurant scolaire : suite aux récentes annonces gouvernementales, une annexe au protocole sanitaire est parue concernant de la restauration scolaire. La commune est en conformité avec ces mesures : désinfection des tables puis ventilation des locaux avant le 2<sup>ème</sup> service, les enfants d'une même classe mangent à la même table. Les parents d'élèves ont été informés que ces mesures sont respectées à la cantine scolaire puis il leur a été demandé de rajouter des maques afin de remplacer ceux mouillés ou inefficaces au bout de 4 heures.

Vaccination COVID-19 : difficulté de déplacement au centre de vaccination pour certaines personnes de plus de 75 ans. Le maire a proposé au Préfet de mettre à disposition la salle Simonet ou de se regrouper avec les communes voisines et désigner la salle de fêtes de La Roche Vineuse comme lieu de vaccination.

CCAS : des cartes de remerciement ont été reçues en mairie suite au paniers garnis. Une onzième naissance a eu lieu en décembre 2020, une carte-cadeaux a été offerte aux parents.

AVB : des membres de l'association sont venus présenter le nouveau site internet au maire et adjoints.

PETR / SCOT : la partie diagnostic a été réalisée. Une présentation du SCOT sera faite au prochain conseil municipal du 23 février 2021.

MBA : réunion du Conseil des Maires le 21/01/21, ordre du jour : mutualisation, attributions de compensation et schéma de mobilité.

Amicale des Donneurs de sang : une demande de subvention a été reçue en mairie.

## **9) Tour de table**

Le bulletin municipal sera envoyé à l'imprimeur fin de semaine et sera distribué dans les boîtes aux lettres le dernier weekend de janvier.

RD n°17 au niveau de Château Chardon, problème de circulation : vitesse, dangerosité de la route.

Les propriétaires du restaurant l'Héritage ont adressé un courrier au maire en signalant la vitesse excessive des véhicules devant le restaurant et donc la dangerosité pour les clients qui en sortent.

La commune va demander à MBA le prêt d'un radar pédagogique pour l'installer aux endroits les plus judicieux.

Les réunions de quartiers seront remises en place dès que cela sera possible.

La cérémonie traditionnelle des vœux de la municipalité n'a pu avoir lieu en raison de la COVID-19. Ils ont été adressés par le Maire dans un article du JSL.

ADMR : l'association recherche du personnel, prochaine réunion en février.

Une demande a été faite pour améliorer l'accès aux primeurs lors de la réception des fruits et légumes vers les Fours à Gypse.

Lagune à la Croix Blanche : le curage des boues est à faire rapidement.

Un recensement des panneaux de chantier communaux sera à effectuer.

Carrefour au lieu-dit Le Perret : la route prioritaire venant de Verzé est dangereuse du fait du manque de visibilité, plusieurs accidents ont déjà eu lieu. Une modification du carrefour est en cours de réflexion à long terme.

Fibre optique : en cours d'installation, des poteaux bois sont remplacés si nécessaire.

Les pompiers du CPI font la vérification du fonctionnement (sauf la pression) des bornes à incendie des communes de BERZE--LE-CHATEL, BERZE-LA-VILLE et SOLOGNY tous les ans sauf en 2020 à cause du COVID 19. Cette information a été présentée à l'ensemble des maires du CPI en décembre 2020 par Alain BALME, le chef de corps. Le Maire rappelle que le contrôle du débit et de la pression est une obligation du règlement RDDECI et qu'il n'était pas réalisé jusqu'alors. Dorénavant avec la signature du contrat de prestation avec Suez, ce contrôle triennal sera effectué.

Il faudrait déplacer la boîte aux lettres de La Poste située dans le bourg sur un bâtiment municipal.

Il faudrait une poubelle supplémentaire au hameau du Perret.

Un nettoyage des abords des poubelles collectives du hameau des Furtins est à faire.

Sou des Ecoles : en raison de la crise sanitaire, certaines manifestations ont été annulées (vente de brioches, pizzas). Voir si la vente de semis et l'apéro-concert pourront avoir lieu en mai et juin.

Trail du Val Lamartinien : manifestation prévue le dimanche 11 avril, parcours de 23 km passant sur la commune, départ et arrivée à La Roche Vineuse.

Marathon des entreprises : manifestation prévue en septembre.

Pique-nique communal : voir pour l'organiser en juillet.

Association Echo Loc' : en cours de développement, difficulté pour les membres de se réunir dans le contexte actuel.

Les passages pour piétons devant le restaurant seraient à repeindre.

Le site Internet de la commune est en cours de modernisation.

Don du sang : les dates des collectes seront indiquées dans le bulletin municipal.

Prochain conseil municipal : mardi 23 février 2021 à 20h00.

La séance est levée à 22h15.